

Règlement Intérieur du Rapide de Riscle

Jeudi 10 aout 2023

Article 1^{er} : tournoi

Le cercle d'échecs Risclois organise le jeudi 10 aout 2023 son « CEG Parties Rapides2023 », homologué FIDE sous le numéro 59625. Il est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : règles du jeu & appariement

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Le système d'appariement sera le système suisse intégral. Les départages suivants seront appliqués : S/B, Kashdan, Koya

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide à l'aide du logiciel PAPI, dernière version disponible sur le site fédéral.

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et fait contrôler leur licence avant 13h45. Au-delà de cet horaire, les joueurs seront appariés pour la ronde 2.

Pour toute inscription au tournoi, les joueurs non licenciés prendront leur licence « B » sur place en s'inscrivant au Cercle d'Echecs Risclois

Article 3 : cadence & jeu

Ce rapide se jouera en 7 rondes et chaque joueur disposera de 12 minutes avec un ajout de temps de 3 secondes par coups pour l'ensemble de sa partie.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.

Article 4 : lieu & horaires

Le tournoi se déroulera au château de PERRON – 65700 MADIRAN

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif :

Pointage de 13h15 à 13h45

R1 : 14h00

R2 : 14h40

R3 : 15h20

R4 : 16h00

R5 : 16h40

R6 : 17h20

R7 : 18h00

La remise des prix aura lieu à 18h45.

Article 5 : droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 0€ pour les participants au CEG 2023, 10€ pour les autres.

Article 6 : arbitrage & organisation

L'arbitre de ce tournoi sera Mr LUCAZEAU Alain (AFE1), assisté de Mr LAME Luc et de Mr CRABOS Etienne.
Le responsable de cette organisation est Mr BIELEC Frédéric.

Article 7 : prix

Le classement est établi au nombre de points, puis aux départages.

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu durant la troisième ronde.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il peut prétendre.

Tout joueur absent à la remise des prix perd le droit à son prix.

Article 8 : conduite des joueurs

La charte du joueur, affichée dans la salle de jeu, est à respecter.

Les joueurs ne peuvent quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.

De plus, il est rappelé aux joueurs :

- d'éteindre leur téléphone portable et de le cacher
- d'éviter toute discussion concernant les parties en cours
- d'éviter toute lecture suspecte
- de ne pas analyser les parties dans la salle de jeu

Article 9 : droit à l'image

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur internet. En cas de refus, il vous est demandé de nous le spécifier à l'avance.

Article 10 : responsabilités

Le Cercle d'Echecs Risclais ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

Le Cercle d'Echecs Risclais ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux voitures des joueurs sur le parking attenant au lieu du tournoi.

En cas de dégradation des locaux de la salle de jeux par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

Article 11 : acceptation du présent règlement

La participation au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

L'arbitre

L'organisateur